

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 17 juin 2017, à 13 h 30 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Carol Caron et Léonce Tremblay et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser, maire.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 13 h 30.

2. Vérification de la conformité de la séance.

Un avis public a été donné le 11 juin 2017. Les membres du conseil ont été convoqués le 12 juin 2017.

3. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 17.06.17.01**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

5. Dépôt du rapport financier 2016 et dépôt du rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2016 est déposé et M. Serge Desjardins de la firme Mallette en fait la présentation. Le rapport présente un excédent de 24 851 \$. Les réserves de la Municipalité sont de 129 429 \$. 68 264 \$ sont en surplus non affecté et 61 165 \$ en fonds affectés. M. Desjardins note que des réserves d'au moins 10 % du budget est acceptable. Les actifs financiers nets sont de 269 321 \$. Généralement les autres municipalités sont en négatifs en raison de la dette à long terme. Le délai pour produire le rapport s'explique par le nombre de demande à traiter et la difficulté d'accès pour le vérificateur que constitue l'île et des moyens de transport.

## 6. Période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Budget du Quai-d'en-Haut : y a-t-il un danger de dépassement des coûts prévisionnels ?
- Détail des subventions à recevoir de Québec;
- État du fonds bibliothèque.

## 7. Levée de l'assemblée

### **Résolution numéro 17.06.17.2**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 14 h 32.

---

Léopold Fraser, maire

---

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.